

Conseil Municipal du 08/07/2020

Présents : M^{mes} COTTIER, HALATRE, LE BOZEC, MALEUVRE, PRIME et MM. LASSALLE, BARDY, BOUTIER, BOUVET, DEFFAINS, GIMENO, HILBEY, VEINANTE

Excusés : M^{me} CHAUSSIS pouvoir à M. HILBEY; M. PAPION pouvoir à M^{me} COTTIER

Adhésion au Service ADS

Suite à la mise en place du PLUIH sur la commune de LALLEU à compter du 24 juillet 2020 et donc de la fin de la gratuité des services de l'Etat pour l'instruction du droit des sols (loi Allur du 24 mars 2014), il nous est demandé de délibérer pour signer une convention cadre auprès du Syndicat mixte du SCOT du pays des vallons de vilaine. La commune verse au moment de l'Adhésion, au service un fonds d'amorçage de 1€ par habitant. Chaque Acte fera aussi l'objet d'une facturation avec un coût différencié selon le type d'acte à savoir :

Permis de Construire (PC)	Coefficient 1	= 160,00€
Permis d'Aménager (PA)	Coefficient 1,2	= 192,00€
Permis de Démolir (PD)	Coefficient 0,8	= 128,00€
Déclaration Préalable (DP)	Coefficient 0,7	= 112,00€
Certificat d'Urbanisme type B (CUB)	Coefficient 0,4	= 64,00€

Le coût de ces actes sera à la charge de la commune et devra donc intégrer ces sommes dans son budget primitif.

Vote Pour : 15

Commission d'Appel d'Offre

Monsieur le maire explique au conseil municipal qu'il serait souhaitable de nommer les délégués de la commission d'appel d'offre.

Après vote à bulletins secrets ont été désignés :

Délégués titulaires :	Délégués suppléants :
Madame COTTIER Catherine	Monsieur BARDY Claude
Monsieur PAPION Ludovic	Monsieur GIMENO José-Camille
Madame MALEUVRE Valérie	

Monsieur le maire étant désigné d'office président de cette commission

Vote Pour : 15

Commission CCAS

Le conseil décide que la commission se composera de 9 membres dont 4 membres élus du conseil municipal et le maire membre de droit ainsi que de 4 membres nommés par le maire. Après scrutin, ont été désignés Madame Evelyne PRIME, Messieurs Yannick BOUVET, Didier DEFFAINS, Ludovic PAPION. 2 membres extérieurs au conseil ont été nommés à savoir Madame Solange LAINE et Monsieur Jean Pierre ETENDARD.

Vote Pour : 15

Représentant à l'association des Anciens combattants ATM - Citoyens de la Paix

Suite à l'élection du nouveau conseil, il y a lieu de nommer les nouveaux représentants au sein de l'association. Sont nommés MM. Yannick BOUVET et Thierry LASSALLE

Vote Pour : 15

Reversement de la Taxe d'Aménagement

M. le maire informe le conseil que par délibération du conseil communautaire de BPLC en date du 16/02/2017, il avait été précisé les modalités de perception de la taxe d'aménagement sur le territoire communautaire de façon suivante :
Maintien de Taxe d'Aménagement au niveau des communes
Reversement obligatoire en faveur de l'EPCI dès 2017, du produit de la taxe d'aménagement relatif aux dépenses et compétences de la Communauté de Communes à savoir principalement les zones d'activités intercommunales et les équipements publics construits par la communauté de communes.
Au vu de cela le conseil se prononce en faveur de ce reversement depuis 2017 sur les projets concernant les parcs d'activités intercommunaux et sur ceux répondant aux compétences de la communauté de communes.

Vote Pour : 14 / Abstention : 1

Accompagnement du Pays des Vallons de vilaine à la valorisation des CEE en lien avec la région Bretagne.

M. le maire demande au conseil municipal de se positionner sur la proposition du pays des vallons de vilaine, dans sa mission de Conseil en Energie Partagée propose aux collectivités un accompagnement complet pour le montage technique et administratif des dossiers CEE ainsi que leur valorisation financière auprès des acteurs du marché en tant qu'opérateur.
La répartition du produit de valorisation financière des CEE est fixée par convention à 80% pour la collectivité et 20% pour le financement du service de conseil en Energie Partagée.

Vote Pour : 5 / Abstention : 7 / Contre : 3

Tarif Repas CAT

Le tarif repas pour l'année 2020/2021 reste inchangé à savoir :
3,53€ HT pour les enfants
5,88€ HT pour les adultes

Vote Pour : 15

Tarif Repas Cantine

Il en est de même pour le tarif TTC
3,73€ TTC pour les enfants
6,21€ TTC pour les adultes

Vote Pour : 15

Conseil Municipal du 10/07/2020

Présents : M^{mes} CHAUSSIS, COTTIER, HALATRE, PRIME et MM. LASSALLE, BARDY, BOUTIER, BOUVET, DEFFAINS (arrivé à 18h25), HILBEY

Excusés : M^{mes} LE BOZEC pouvoir à M^{me} COTTIER; M^{me} MALEUVRE pouvoir à M^{me} PRIME; M. GIMENO pouvoir à M. HILBEY; M. VEINANTE pouvoir à M. BOUVET; M. PAPION.

Décision Modificative N°1

Afin de pouvoir rembourser les locations de la salle Polyvalente annulées dans le cadre du Covid-19, il est proposé une modification :

Compte 6574 Subventions de fonctionnement aux association et autre personnes de droit privé : -335,00 €

Compte 6718 Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion : +335,00 €

Vote Pour : 14

Conseil Municipal du 26/08/2020

Présents : Mmes, CHAUSSIS, COTTIER, HALATRE, LE BOZEC, MALEUVRE et MM. LASSALLE, BARDY, BOUTIER, BOUVET, DEFFAINS, HILBEY, GIMENO, VEINANTE, PAPION.
Excusés : M^{me} PRIME pouvoir à M^{me} VALEUVRE.

Choix du référent à la commission Accessibilité au sein de la communauté de communes BPLC

Afin de représenter la commune à la commission Accessibilité, M^{me} COTTIER propose sa candidature comme référente accessibilité et M. DEFFAINS comme suppléant.

Vote Pour : 15

Choix du représentant de la commission chargé d'évaluer les transferts de charge au sein de la communauté de communes.

M. LASSALLE propose sa candidature de représentant à la commission C.L.E.C.T.

Vote Pour : 15

Délégations du Maire

M. le maire propose de ne pas mettre dans les délégations qui lui sont attribuées les articles 2, 16, 17, et de fixer le montant maximum autorisé pour la réalisation des lignes de trésorerie à 4500€.

Les articles 2, 16 et 17 feront l'objet de délibération si nécessaire.

Vote Pour : 15

Convention d'utilisation des services facultatifs du Centre de Gestion

M. le maire propose de signer cette convention qui n'a aucune contrainte mais qui permet à la commune de faire appel au CDG si nécessaire durant le mandat.

Vote Pour : 15

Décision Modificative N°2

Afin de pouvoir payer certaines factures nous sommes amenés à déplacer des sommes d'un compte comptable à un autre à savoir :

6218 Autre personnel extérieur	-705,00 €
6718 Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	+705,00€
2031 Frais d'étude	-500,00€
2315 Installation, matériel et outillage techniques	+500,00€

Vote Pour : 15

Changement du système de chauffage de la salle Polyvalente.

M. le maire présente le changement de système de chauffage de la salle polyvalente actuellement chauffage au gaz très coûteux par une combinaison de panneaux solaire thermique couplés à une pompe à chaleur et aménagement d'une partie des toilettes du côté femmes pour l'intégration d'un ballon tampon de 1500l. Afin de pouvoir bénéficier de subventions de la part du département, il est demandé au conseil de donner son avis.

Vote Pour : 15